

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1434

présenté par  
Mme Ménard et Mme Thill

**ARTICLE 30**

Au début de l'alinéa 25, ajouter la phrase suivante :

« Le conseil d'orientation veille au pluralisme. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour que les avis et les décisions de l'Agence de la biomédecine soient équilibrés, il faut que la composition de son conseil d'orientation le soit.